

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BENESSE-MAREMNE
SÉANCE DU 20 MARS 2015**

DATE DE CONVOCATION 13.03.2015

DATE D’AFFICHAGE 13.03.2015

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice 19

Présents 14

Votants 14

L’an deux mille quinze le 20 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET

Etaient présents : Christophe ARRIBET, Nathalie CHAZAL, Albertine DUTEN, Bernard GRIMONPONT, Chantal JOURAVLEFF, Valérie LABARRERE, José LABORIE, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Bernard ROUCHALÉOU, Jean Christophe DEMANGE, Jean-Michel MÉTAIRIE, Annie HONTARRÈDE, Fabien HICAUBER, Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Muriel NAZABAL, Jean-Baptiste GRACIET, Noëlle BRU, Fernanda CABALLERO, Olivia GEMAIN

Monsieur Christophe ARRIBET est nommé secrétaire de séance.

Madame Muriel NAZABAL arrive en fin de séance

Approbation du compte rendu du 19 février 2015 après modifications demandées

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

Après que Monsieur Jean-François MONET soit sorti de la salle,

Après avoir entendu les Comptes Administratifs 2014,

Après s’être fait présenter les Comptes de Gestion dressés par le Receveur,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion et s’établissent comme suit :

| | Dépenses 2014 | Recettes 2014 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| COMMUNE-budget principal | | |
| Fonctionnement | 1 913 616,69 € | 2 286 357,99 € |
| Investissement | 1 592 684,45 € | 861 025,13 € |
| LOTISSEMENT ARRIET | | |
| Fonctionnement | 5 444,75 € | 0,00 € |
| Investissement | 0,00 € | 5 444,75 € |

| | Dépenses 2014 | Recettes 2014 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| LOTISSEMENT HONTARREDE | | |
| Fonctionnement | 697 300,96 € | 719 586,35 € |
| Investissement | 158 946,35 € | 37 200,00 € |
| ALSH | | |
| Fonctionnement | 118 092,69 € | 119 784,17 € |

PRECISE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

OBJET : MEDECINE PREVENTIVE : CONVENTION D'ADHESION AUPRES DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion des Landes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 78-1183 du 20/12/1978 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-603 du 10/06/1985 modifié par le décret n° 2008-339 du 14 avril 2008 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 portant modification du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité » du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique des Landes, pour l'année 2015.

INDIQUE que les frais découlant de l'application de cette convention seront prévus dans le budget primitif de l'année 2015.

OBJET : Office de tourisme : adhésion et participation financière pour 2015 et convention triennale d'objectifs

Annule et remplace la délibération n° 141217-2 du 17/12/2014 portant même objet

Le conseil municipal de la commune de Bénesse-Maremne a fait le choix d'adhérer à l'Office de Tourisme de St Vincent de Tyrosse.

En 2014 deux communes souhaitaient ne plus y adhérer (Saubion et Angresse), mais seule la commune d'Angresse a renoncé à son adhésion. Les charges financières ont donc été réparties sur l'ensemble des communes restantes.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme a présenté un budget prévisionnel en hausse par rapport à 2014. La commune de Bénesse-Maremne a participé au fonctionnement de l'Office à hauteur de 5 000 € en 2014.

En 2015, l'Office de tourisme propose une augmentation de la participation de la ville afin d'atteindre un versement de 5 935 €. Simultanément, il est proposé la signature d'une convention de partenariat ainsi qu'une convention triennale d'objectifs avec cet Office.

Albertine DUTEN indique que la communauté de communes MACS pourrait reprendre la gestion de l'Office de tourisme en fin d'année 2016 ou en début d'année 2017. Pourtant il existe des difficultés liées au fait que certaines communes soient plus « touristiques » que d'autres, du fait de leur proximité au littoral. Par exemple l'office de tourisme de la commune d'Hossegor est classé en catégorie 1 tandis que celui de St Vincent de Tyrosse est en demande de classement en catégorie 3).

Jean-François MONET donne l'exemple du marais d'Orx qui est en cours de réhabilitation afin d'y développer, à terme, un « tourisme vert ». La construction de pistes cyclables en direction de ce pôle naturel sera de nature à renforcer l'attrait du site !

Jean-Michel METAIRIE estime que l'organisation de l'Office de Tourisme situé à St Vincent de Tyrosse demeure assez floue.

Jean-Christophe DEMANGE lui explique que les personnes qui y adhèrent bénéficient de soutien, notamment publicitaire.

Concernant le thème de la taxe de séjour une réflexion doit pouvoir être prochainement menée au sein du conseil municipal.

Jean-Michel METAIRIE s'interroge sur le mode de fixation du montant des enveloppes financières demandées aux différentes communes adhérant à l'Office de tourisme.

Albertine DUTEN lui indique que sont prises en comptes les bases fiscales ainsi que la population de ces communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR » et 1 voix d'abstention

DECIDE de poursuivre son adhésion à l'Office de Tourisme en 2015 jusqu'à ce que la Communauté de communes MACS en intègre la gestion dans ses compétences.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat proposée par l'Office de Tourisme ainsi que la convention triennale d'objectifs

FIXE la participation à verser en 2015 à **5 935 €**

INDIQUE que cette participation sera inscrite au budget primitif de la commune en 2015.

OBJET : LOTISSEMENT HONTARREDE-VEILLE POSTE : ATTRIBUTION DU LOT N° 72

4

Mr Frédéric VILLAHAN et Mme Céline ANNI se sont portés acquéreurs du lot n° 72 du lotissement « Hontarrède » à BENESE MAREMNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE d'autoriser la vente du lot n° 72 d'une surface de 348 m², dans le lotissement « Hontarrède », au profit Mr Frédéric VILLAHAN et Mme Céline ANNI -18 avenue Maisonave-40390 ST MARTIN DE SEIGNANX, pour un montant de 47 220 € HT.

INDIQUE que les acquéreurs disposent de 3 mois pour signer le compromis de vente auprès du notaire. Passé ce délai le lot sera attribué à un autre demandeur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente et toutes pièces utiles afférents à cette transaction.

PRECISE que la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe de lotissement.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE FUTUR GROUPE SCOLAIRE : AMENAGEMENT DES VOIES PERIPHERIQUES : CHOIX DU CANDIDAT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,

Vu le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008

Vu la parution de l'avis d'appel public à la concurrence dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (Journal Sud-Ouest du 20/02/2015) et sur la plateforme de dématérialisation du site marchespublics.landespublic.org

Considérant que le présent marché a fait l'objet de mesures de publicité conformément à l'article 57 du Code des marchés publics

Vu la délibération en date du 02/12/2010 confiant la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des voies périphériques à la société ARGEO- Zone de Casablanca-40230 ST VINCENT DE TYROSSE pour un taux de rémunération de 6,85 % ;

Vu le projet définitif présenté par la société ARGEO estimant un total de dépenses prévisionnelles

pour les travaux de 194 631,50 € HT (soit 232 779,27 € TTC)

Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation citées en objet ;

Vu les résultats de la Commission consultative d'analyse des offres en date du 13/03/2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet concernant l'aménagement de voies périphériques aux abords du futur groupe scolaire

DECIDE de retenir la candidature de l'entreprise **SOUBESTRE** Sas- ZA Pedebert- 40150 SOORTS HOSSEGOR pour un montant de 174 917,96 € HT comme étant la mieux disante.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société retenue ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

INDIQUE que le montant des travaux sera inscrit au budget primitif de la commune en 2015.

Rapport des commissions :

Commission travaux :

Dernière réunion de la commission travaux, le 11 mars.

Voirie.

- Présentation des compléments apportés par ISR à l'étude voirie. Eléments de réponse sur la largeur de la route d'Angresse, fonctionnement de l'intersection route d'Angresse / RD810, ajout de plateaux surélevés sur l'allée d'Aouce.
- Voie de contournement du groupe scolaire. 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise Soubestre est retenue. Début des travaux fin avril, pour une durée de 8 semaines.
- Classement des voies. Une étude est en cours sur la voirie communale, la longueur des voies, leurs statuts au cadastre. Une délibération sera à prendre pour classer les voies du domaine privé de la commune au domaine public. Egalement, des actes administratifs seront nécessaires pour classer les voies du domaine privé au domaine public.
- Le Conseil Général nous informe de la prochaine réfection du tapis sur le RD366, entre la gare et le PK 2,700.

Assainissement.

- Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, le bureau d'étude SCE a réalisé des passages caméra sur les portions de réseau douteuses.
- 273 désordres ont été identifiés. Cela va du joint à remplacer à la portion de réseau à remplacer. Il a été identifié 2 portions de réseau à remplacer en priorité sur l'allée d'Aouce et le chemin de la fontaine.
- Dès à présent, le SYDEC a programmé le remplacement de 120m de réseau sur l'allée d'Aouce, les travaux étant programmés en avril.

Vestiaires.

La consultation d'entreprises est terminée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mars. Il y a 9 lots. Nous avons reçu 35 plis pour 37 offres. Nous avons des offres sur l'ensemble des lots. Le cabinet d'architectes Faury analyse actuellement les offres.

Salle de sport.

Socotec nous a remis son rapport en vue du passage de la salle de sport de 5^{ème} à 3^{ème} catégorie. Quelques travaux sont à prévoir (électricité, ouvrants).

Eglise.

Le bureau d'étude ID Bâtiment nous a commenté son rapport sur les désordres constatés sur les voutes et les arcs de l'église. Plusieurs solutions sont proposées, plus ou moins pérennes et plus ou moins chères. La commission travaux propose de retenir la solution consistant à l'installation de tirants acier entre les contreforts.

Commission urbanisme :

Jean-Christophe DEMANGE indique qu'une réunion de la commission urbanisme aura lieu le 01/04/2015 en mairie, en présence du CAUE, au sujet de l'aménagement du centre bourg.

Jean-Christophe DEMANGE déclare avoir assisté à une réunion sur le PLH. Il a été mis en exergue que la population du territoire est vieillissante ce qui entraîne une inadaptation des logements.

Commission communication, culture, citoyenneté :

Chantal JOURAVLEFF indique que le magazine municipal n° 4 sera distribué dans les derniers jours de mars

Elle indique que la Charte des Fêtes qu'elle a proposée lors d'un précédent conseil, gagnerait à être améliorée en supprimant le contenu de l'article 8 qui présente une redite.

Elle s'interroge de savoir si on pourrait suggérer aux associations de faire appel à un service de vigiles au cours des fêtes organisées par celles-ci.

Jean-Michel METAIRIE s'interroge sur la couverture des risques au niveau des assurances.

Chantal JOURAVLEFF indique que la Charte qu'elle propose n'en fait pas mention car ce n'est pas son but.

Jean-François MONET rappelle que toutes les associations ont l'obligation d'être assurées au titre de la responsabilité civile.

Ainsi chaque association s'organisera en fonction de ses possibilités.

Chantal JOURAVLEFF indique que le Conseil municipal de Jeunes s'est réuni en réunion plénière et que ses membres se sont répartis en plusieurs groupes d'intérêt précis.

Il est prévu qu'ils se réunissent une fois par quinzaine.

Il est proposé qu'ils puissent rencontrer les conseillers municipaux dès la rentrée d'automne.

Lors d'une récente réunion de la commission culturelle il a été proposé de réactiver les expositions de peinture, construire des ateliers photographies, organiser des séances de cinéma en plein air (si c'est possible), préparer un marché de Noël nocturne et inscrire la commune de Bénesse aux Journées du patrimoine de l'année 2016.

La commission culturelle a prévu de se réunir à nouveau dans le courant du mois d'avril.

Commission enfance, jeunesse :

Nathalie CHAZAL explique que sa commission s'est réunie au sujet du taux d'encadrement durant la pause méridienne des enfants de l'école. Il a été préconisé qu'il soit de 1 adulte pour 12 enfants de moins de 6 ans et de 1 adulte pour 20 enfants de plus de 6 ans.

Un bilan des temps d'activités périscolaires (TAP) a été dressé

Des réunions du comité de pilotage du PEDT doivent être diligentées régulièrement

Bernard GRIMONPONT relate s'être rendu à une invitation du Pôle culinaire à Seignosse, au cours de laquelle il a été proposé que cette structure puisse aider la commune lors de l'installation prochaine de la cuisine provisoire (travaux de démolition liés au futur groupe scolaire) : prêt de matériels, conseils etc

José LABORIE indique qu'il va organiser un stage de « premiers secours » au bénéfice des associations de la commune (utilisation du défibrillateur etc)

Décisions du maire prise en vertu de sa délégation :

| | | | |
|---------|------------|---|---------------|
| 2015-04 | 09/03/2015 | Groupe scolaire-voie de contournement-coordonnateur de sécurité-Pyrénées coordination | 600 € HT |
| 2015-05 | 11/03/2015 | Extension réseau d'eau Chemin de Carrère | 8 743,02 € HT |

Informations du maire :

Jean-François MONET donne lecture de la décision n° 2015-05 d'autoriser la réalisation de travaux Chemin de Carrère pour un montant de 10 400 € au bénéfice du SYDEC

Il explique que la communauté de communes MACS a présenté un débat d'Orientations budgétaires (DOB) et qu'il a été proposé que la TEOM passe de 4% à 7% ;

La Cotisation foncière des entreprises devrait quant à elle, diminuer.

Le montant des dépenses d'investissement devrait rester stable : environ 21 millions d'euros

Deux budgets annexes vont être créés : celui du Pôle culinaire et celui du Pôle de Gestion des déchets environnementaux.

Il est envisagé la création d'une ZAE sur le territoire de la commune de Bénesse.

Concernant l'aménagement de l'A63 (création d'une 2 fois 3 voies) il est question d'unifier les démarches de toutes les communes (créations de merlon, bassins de rétention etc)

Une route annexe pourra être aménagée

Concernant la pollution du lac d'Hossegor, la polémique est réactivée. Les préconisations nouvelles seront présentées en avril par le SYDEC.

Le conseil général s'est engagé à finir ses travaux de réhabilitation de la route qui mène à Saubrigues.

Prochaine réunion de la commission des finances : mardi 7 avril 2015 à 18 h 30.

Prochain conseil municipal : lundi 13 avril à 18 h 30

La séance est levée à 21 h 30.